



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE sur la commune d'ASNIERES-SOUS-BOIS

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-DCPP-SE-2016-523 du 20 octobre 2016,

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaires sur le territoire de la commune d'Asnières-sous-Bois, déposée par la SARL Carrières et Matériaux d'Asnières (CMA) sera ouverte du vendredi 18 novembre 2016 (09 h 00) au mardi 20 décembre 2016 (17 h 00) inclus (soit 33 jours) à la mairie d'Asnières-sous-Bois.

Une commission d'enquête a été désignée. Elle est composée d'un président (M. Philippe BUSTIN), de deux membres titulaires (MM Michel BREUILLÉ et Dominique BREUILLÉ) et d'un membre suppléant (Mme Catherine BARON).

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 18 novembre 2016 au 20 décembre 2016 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance à la mairie d'Asnières-sous-Bois.

Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pourront être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête déposé en mairie d'Asnières-sous-Bois. Elles pourront également être adressées par écrit à la commission d'enquête à la mairie d'Asnières-sous-Bois, qui les annexera au procès-verbal d'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra (recevront) à la mairie d'Asnières-sous-Bois, les observations du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, les :

- vendredi 18 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 24 novembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 30 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 10 décembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 20 décembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture de l'Yonne (Service Environnement) et à la mairie de la commune d'implantation, du dossier ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par M. Sébastien DILLON - SARL Carrières et Matériaux d'Asnières - 29 route de Clamecy - 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS - tél : 03.86.98.11.30.